NATIONS UNIES E



Conseil Économique et Social

Distr. GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/660 16 février 1999

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS et FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction des véhicules

PROJET DE COMPLÉMENT 1 À LA SÉRIE 01 D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT NO 95

(Protection en cas de collision latérale)

Note: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa dixième session, suite à la recommandation du Groupe de travail à sa cent-seizième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/1998/62, non modifié (TRANS/WP.29/640, par. 169.

Annexe 6,

Paragraphe 5.6.5, modifier comme suit :

"5.6.5 La vitesse du pendule cervical est ramenée de la vitesse d'impact à zéro par un dispositif approprié, la courbe de décélération correspondante se situant dans les limites indiquées sur la figure 5 de la présente annexe. Toutes les rotations mesurées doivent être enregistrées à l'aide de filtres de CFC 1 000. Toutes les rotations mesurées sont filtrées numériquement à l'aide de filtres du CFC 180 d'après la norme ISO. La décélération du pendule est filtrée à CFC 60."

Paragraphe 5.6.7, modifier comme suit :

"5.6.7 Les angles maximaux vers l'avant ($\grave{e}A$) et vers l'arrière ($\grave{e}B$) que le cou fait par rapport à la position de base devraient être respectivement de 32,0 \pm 2,0° et 28,0 \pm 2,0°. Ils devraient être observés au bout de 50 à 60 ms."

<u>Paragraphe 5.10.5</u>, modifier comme suit :

"5.10.5 La vitesse du pendule cervical est ramenée de la vitesse d'impact à zéro par un dispositif approprié, la courbe de décélération correspondante se situant dans les limites indiquées sur la figure 6 de la présente annexe. Toutes les rotations mesurées doivent être enregistrées à l'aide de filtres de CFC 1 000. Toutes les rotations mesurées sont filtrées numériquement à l'aide de filtres de CFC 180 d'après la norme ISO. La décélération du pendule est filtrée à CFC 60."

Paragraphe 5.10.7, modifier comme suit :

"5.10.7 Les angles maximaux vers l'avant (èA) et vers l'arrière (èB) que l'épine dorsale fait par rapport à la position de base devraient être respectivement de 33,0 \pm 2,0° et 29,0 \pm 2,0°. Ils devraient être observés au bout de 45 à 55 ms."
